

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conforme au Règlement (CE) 1907/2006 - 830/2015  
Date de révision : 9/01/2017

## COLLANTE PT

### 1 Identification de la substance ou du mélange et de la société ou l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit, Nom commercial COLLANTE PT

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Colle pour le montage des cloisons en carreaux de plâtre, briqueplâtre, plaques de plâtre.

Utilisations identifiées : utilisation industrielle, usage professionnel et privé. Aucune utilisation n'est déconseillée.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

GESSI ROCCASTRADA SRL  
Loc. Tamburino snc  
58036 Roccastrada (GR) Italie  
Téléphone : +39 0564 564511  
Fax : +39 0564 564532

Nom et fonction de la personne responsable : Ing. Piergiorgio Sordi – e-mail [piergiorgio.sordi@gessiroccastrada.com](mailto:piergiorgio.sordi@gessiroccastrada.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: +33 (0)1 45425959

### 2 Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Ce produit n'est pas classé comme dangereuse selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et la directive 67/548 / CEE

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

La substance n'a aucune obligation d'étiquetage au sens du règlement (CE) 1272/2008

### 3 Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances - Non concerné

#### 3.2 Mélanges

Composants	formule brute	CAS	N° EINECS	contenu
Sulfate de calcium	CaSO <sub>4</sub> ·nH <sub>2</sub> O (n=0, ½, 2)	7778-18-9 e 10034-76-1	231-900-3	>90% w/w

Le produit se compose de sulfate de calcium sous forme d'hémidrate (CAS 10034-76-1) et anhydre (CAS 778-18-9)

### 4 Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Remarques générales

Aucun effet retardé n'est connu. Consulter un médecin pour toutes les voies d'exposition.

##### En cas de projection ou de contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau potable. Consulter un médecin.

##### En cas de projection ou de contact avec la peau

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements sales. Consulter un médecin.

##### En cas d'inhalation

Enlever la source de poussière ou transporter la personne blessée à l'air frais. Consulter un médecin.

##### En cas d'ingestion

Rincez la bouche avec de l'eau et buvez abondamment. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun épisode de dommage à la santé imputable au produit n'est connu

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir ci-dessus, si vous contactez un médecin, prenez ce document avec vous.

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Le produit est ininflammable, utiliser des moyens d'extinction compatibles avec l'environnement

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas inflammable, il n'est pas explosif et ne facilite pas la combustion d'autre chose

### 5.3 Conseils aux pompiers

Éviter de générer de la poussière, utiliser des moyens d'extinction compatibles avec l'environnement

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux et la peau, porter des vêtements de protection, voir les sections 7 et 8

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas disperser dans le sol, les eaux de surface et les égouts

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si possible, utiliser des moyens de nettoyage à sec, tels que des aspirateurs. Le produit durcit au contact de l'eau, donc préserver le produit recueilli de l'humidité

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8

## 7 Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Gardez l'emballage fermé pour éviter la dispersion.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker le produit à l'intérieur et loin de l'humidité.

## 8 Contrôle de l'exposition et protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

	Type	Etat	TWA/8h
Sulfate de Calcium	OSHA	USA	5 mg/m <sup>3</sup> poussières respirables
			15 mg/m <sup>3</sup> poussières inhalables

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures générales de protection

Ne pas manger ou boire pendant l'utilisation du produit. Éviter le contact avec les yeux, la peau et la dispersion de la poussière.

#### Protection respiratoire

Utilisez des masques de filtre facial de type P conformes à la norme EN 149.

#### Protection de la peau

En cas d'hypersensibilité cutanée, utiliser des gants de protection, porter des vêtements de travail à manches longues, des chaussures ou des bottes de sécurité.

#### Protection des yeux

En cas de diffusion accidentelle, utiliser des lunettes de protection conformément à la norme EN 166.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<i>Aspect</i>	poudre
<i>Couleur</i>	blanc
<i>Odeur</i>	inodore
<i>Seuil olfactif</i>	Donnée non disponible
<i>pH</i>	6 – 8 en solution aqueuse à 20 °C
<i>Point de fusion</i>	1450 °C
<i>Point de congélation</i>	Non applicable, mélange à l'état solide dans des conditions ordinaires
<i>Point initial d'ébullition</i>	Non applicable, mélange à l'état solide dans des conditions ordinaires
<i>Intervalle d'ébullition</i>	Non concerné, mélange de substances non combustibles
<i>Point d'éclair</i>	Non applicable, mélange à l'état solide dans des conditions ordinaires
<i>Taux d'évaporation</i>	Non applicable, mélange de substances non combustibles
<i>Inflammabilité (solide, gaz)</i>	Non applicable, mélange de substances non combustibles

<i>Limites supérieures d'inflammabilité</i>	Non applicable, mélange de substances non combustibles
<i>Limites inférieures d'inflammabilité</i>	Non applicable, mélange de substances non combustibles
<i>Limites supérieures d'explosivité</i>	Non applicable, mélange de substances non combustibles
<i>Pression de vapeur</i>	Non applicable, mélange à l'état solide dans des conditions ordinaires
<i>Densité de vapeur</i>	Non applicable, mélange à l'état solide dans des conditions ordinaires
<i>Densité relative</i>	0,7 – 1,3 kg/l
<i>Solubilité</i>	environ 2 g/l
<i>Coefficient de partage : n-octanol/eau</i>	Non applicable, mélange de substances inorganiques
<i>Température d'auto-inflammabilité</i>	Non applicable, mélange de substances non combustibles
<i>Température de décomposition</i>	À des températures supérieures à 700 ° C, se décompose en CaO + SO <sub>3</sub>
<i>Viscosité</i>	Non applicable, mélange à l'état solide dans des conditions ordinaires
<i>Propriétés explosives</i>	Non applicable, mélange de substances non explosives
<i>Propriétés comburantes</i>	Non applicable, mélange de substances non oxydantes

## 9.2 Autres informations

Autres informations non disponibles

## 10 Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Le produit durcit rapidement lorsqu'il est en contact avec l'eau. Pas de matériel spécifique à éviter.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, des réactions dangereuses ne sont pas attendues

### 10.4 Conditions à éviter

Stable si stocké à l'intérieur et loin de l'humidité

### 10.5 Matières incompatibles

Information non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Information non disponible

## 11 Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune étude toxicologique n'a été réalisée sur le produit en tant que tel.

#### **DL / DL50 du Sulfate de Calcium, composant principal**

Toxicité orale aiguë : DL50 pour le rat > 1581 mg / kg - selon les lignes directrices de l'OECD 420

Toxicité aiguë par inhalation : DL50 pour le rat > 2,61 mg / L - selon les lignes directrices OECD 403

Irritation de la peau : Pas d'irritation du lapin - selon les lignes directrices OECD 404

## 12 Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Le produit n'est pas dangereux pour l'environnement

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit est un matériau inorganique, après l'hydratation ne présente aucun risque de toxicité.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit est un matériau inorganique, après l'hydratation ne présente aucun risque de toxicité.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est un matériau inorganique, après l'hydratation ne présente aucun risque de toxicité.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit est un matériau inorganique, après l'hydratation ne présente aucun risque de toxicité.

### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## 13 Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas disperser dans les égouts ou les cours d'eau de surface. L'attribution en tant que déchet doit être effectuée selon les méthodes réglementées par les lois nationales.

## 14 Informations relatives au transport

Le produit ne tombe dans aucune classe de danger pour le transport de marchandises (IMDG, ADR, RID, IACO/IATA).

### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.4 Groupe d'emballage**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non pertinent

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non pertinent

**15 Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme au Règlement 1907/2006 / CE - (REACH) et amendements successifs.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

**16 Autres informations**

Les données et informations contenues dans cette fiche sont le résultat des connaissances disponibles à la date de publication. L'entreprise n'assume aucune responsabilité pour les dommages aux personnes ou aux biens qui pourraient résulter de l'utilisation de la substance autre que celle à laquelle elle était destinée. La fiche ne remplace pas, mais intègre, les textes ou les règles qui régissent l'activité de l'utilisateur. L'utilisateur a l'entière responsabilité des précautions nécessaires à l'utilisation qu'il fera du produit. Il est entendu que l'utilisateur doit définir des mesures de sécurité en fonction de la législation applicable à ses activités.

*Produit fabriqué en conformité avec les adhésifs à base de plâtre UNI EN 12860 pour les blocs de plâtre Définitions, exigences et méthodes d'essai*

Questions écrites : De plus amples informations peuvent être fournies sur demande, en contactant notre service technique

**16.1 Information sur les modifications**

Cette fiche de données de sécurité transpose les dispositions suivantes :

- Règlement 830/2015 / CE (modifications du règlement 1907/2006 / CE) ;
- Règlement 1272/2008 / CE (modifications du règlement 1907/2006 / CE).

Les changements récents concernent la section 16.1.

**16.2 Acronymes et abréviations**

ACGIH: American Conference of Industrial Hygienists

TLV : Valeur limite du seuil (Threshold Limit Value)

TWA : Temps moyen pondéré (Time Weighted Average)

LD50 : Dose Létale moyenne (median lethal dose)

OECD : Organisation for Economic Cooperation and Development

PBT : Persistants, Bioaccumulables et Toxiques

vPvB : très Persistant, très Bioaccumulable

IMDG : International Maritime Dangerous Goods

ADR : Agreement on the transport of Dangerous goods by Road

RID : Regulations on the International transport of Dangerous goods by Rail

IATA : International Air Transport Association